

Réf.	2022	005
------	------	-----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
28/01/2022	08/02/2022	19	14	19

L'an deux mille vingt-deux le trois février à 19h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle municipale Les Marronniers, située 2 rue de l'Ancienne Ferme École à Fontenay-lès-Briis, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

**Mmes** ARTUS, DUPONT, HENNOCQ, JALABERT, JOAO, MAINGONNAT et NORDBERG

**MM.** CIPRES, DEGIVRY, FRAPIER, GOBLET, JACQUET, LAVAUD et RABY.

Absents ayant donné procuration à :

M. BRUNEL a donné pouvoir à Mme JALABERT

Mme DUVAL a donné pouvoir à Mme NORDBERG

Mme MARCADÉ a donné pouvoir à Mme DUPONT

M. SCHMIDT a donné pouvoir à M. DEGIVRY

Mme DELANGUE a donné pouvoir à Mme MAINGONNAT

Mme HENNOCQ a été désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DU FIPD 2022 POUR LA SÉCURISATION DU GROUPE SCOLAIRE GEORGES DORTET**

**VU** l'article 5 de la loi N°2007-297 en date du 05 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, ayant été réaffirmé par l'article 1 du décret N°2019-1259 du 28 novembre 2019 modifiant le Code de la Sécurité Intérieure relatif au Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T ci-après), notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune.

**CONSIDERANT** que la fourniture et l'installation de cylindres peuvent être subventionnées entre 20 et 80% par la Préfecture de l'Essonne, dans le cadre de la mise en œuvre de l'appel à projets 2022 pour la sécurisation des établissements scolaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

**APPROUVE** la demande de subvention formulée auprès de la Préfecture de l'Essonne selon le plan de financement ci-après :

**DEMANDE DE SUBVENTION****FIPD 2022 - SÉCURISATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES****PLAN DE FINANCEMENT****DEPENSES**

NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
Tranches 2 - 3 - 4 : Fourniture et installation de cylindres pour les portes intérieures, pour les portails et pour la sécurisation du local chaufferie du Groupe scolaire Georges Dortet	18 322,04 €	3 664,41 €	21 986,45 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 322,04 €</b>	<b>3 664,41 €</b>	<b>21 986,45 €</b>

**RECETTES**

DISPOSITIFS FINANCIERS	TAUX	SUBVENTIONS
FIPD 2022	60%	10 993,22 €
DETR 2022	20%	3 664,41 €
<b>TOTAL</b>	Base Montant HT des dépenses	<b>14 657,63 €</b>

ETAT	TAUX	FONDS COMPENSATION TVA
FCTVA	16,404%	3 606,66 €
<b>TOTAL</b>	Base Montant TTC des dépenses	<b>3 606,66 €</b>

**RESTE A LA CHARGE DE LA COMMUNE****3 722,16 €****ECHEANCIER PREVISIONNEL DES DEPENSES**

NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT HT	Date prévisionnelle de réalisation des prestations	Échéance de paiement de facture
Tranches 2 - 3 - 4 : Fourniture et installation de cylindres pour les portes intérieures, pour les portails et pour la sécurisation du local chaufferie du Groupe scolaire Georges Dortet	18 322,04 €	juil.-22	sept.-22

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Maire,

Thierry DEGIVRY.

Accusé de réception en préfecture  
091-219102431-20220203-2022\_005-DE  
Date de télétransmission : 07/02/2022  
Date de réception préfecture : 07/02/2022